

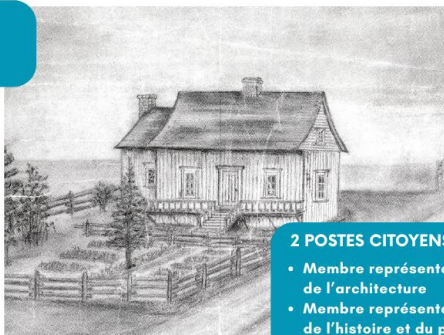
APPEL DE CANDIDATURES

Comité régional du
patrimoine (CRP)



MANDAT DE 2 ANS

Pour faire une différence dans la protection et
le développement d'outils visant la préservation
du patrimoine bâti des Basques.



2 POSTES CITOYENS À COMBLER!

- Membre représentant le domaine de l'architecture
- Membre représentant le domaine de l'histoire et du patrimoine bâti

* Aucun titre professionnel exigé

CONSEIL RÉGIONAL DU PATRIMOINE DE LA MRC DES BASQUES

Deux (2) sièges à combler pour les postes de membres citoyen.ne.s

La MRC des Basques est à la recherche de deux personnes citoyennes de la MRC des Basques intéressées à siéger sur son nouveau Conseil régional du patrimoine (CRP).

Sous la direction du directeur du département d'aménagement de la MRC des Basques, le CRP a pour mandat de :

- Conseiller la MRC dans ses décisions en matière de patrimoine bâti et dans la mise en place d'outils, de programme et de politique, tels que :
 - Programme d'aide à la restauration (mise en place du programme et analyse des dossiers);
 - Demandes de démolition des bâtiments à l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC;
 - Révision de politiques et d'outils de planification en lien avec le patrimoine bâti et les paysages;
- Conseiller les comités de démolition, les Comités consultatifs d'urbanisme (CCU) et les Conseils locaux du patrimoine dans leurs dossiers.

La MRC des Basques est présentement à la recherche de personnes intéressés à siéger au Conseil régional du patrimoine, pour les deux postes suivants :

- Un.e membre représentant le domaine de l'architecture : personne ayant une expertise, de l'expérience professionnelle, une implication pertinente ou un intérêt marqué pour le domaine de l'architecture;

- Un.e membre représentant le domaine de l’histoire et du patrimoine bâti : personne ayant une expertise, de l’expérience professionnelle, une implication pertinente ou un intérêt marqué pour les domaines de l’histoire et du patrimoine bâti.

Les membres doivent résider dans la MRC des Basques, et avoir une sensibilité accrue pour les questions liées au patrimoine culturel.

Le Conseil est convoqué tous les deux mois, et au besoin selon les dossiers. Les rencontres peuvent se faire en présentiel ou en virtuel. Une première rencontre est prévue d’ici la fin août. Le mandat des membres est de deux ans.

Les personnes intéressées sont invitées à envoyer une lettre de motivation spécifiant leur expertise et/ou leurs connaissances en matière d’architecture, de patrimoine ou d’histoire, ainsi que leur motivation à siéger au CRP.

Une lettre de candidature devra être envoyée au plus tard le 3 août 2026, par courriel, à l'adresse suivante : mrc@mrcdesbasques.com

Pour obtenir plus d'information au sujet du Conseil régional du patrimoine, communiquez avec Roch Guèvremont, Directeur du Service de l’aménagement et de l’urbanisme à roch.guevremont@mrcdesbasques.com